

COMMUNIQUE DE PRESSE



Levée de la condition suspensive en vue d'une prise de contrôle d'Aérowatt par JMB Énergie

Saran, Villeneuve les Béziers, le 17 septembre 2012 – Aérowatt et JMB Énergie, producteurs d'électricité verte en France, annoncent la levée de la condition suspensive¹ dans le cadre de leur projet de rapprochement industriel annoncé le 18 juillet dernier.

Les parties se sont données jusqu'à fin septembre 2012 pour la réalisation effective des opérations de cession par lesquelles les trois principaux actionnaires d'Aérowatt, c'est-à-dire Demeter Partners² (25,69% du capital d'Aérowatt), Omnes Capital³ (18,21%) et Viveris Management⁴ (21,16% au total), transféreront leurs actions Aérowatt à JMB Énergie au prix de 18 euros par action financé par un crédit-vendeur d'une durée maximale de deux ans.

Après transfert effectif de la participation des principaux actionnaires d'Aérowatt à JMB Énergie, cette dernière déposera, conformément aux articles 234-2 et 235-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, un projet d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS), sur la base de la même valorisation (18 euros par action Aerowatt), visant la totalité des actions Aérowatt qui ne lui appartiennent pas.

Il est rappelé que JMB Énergie a également l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire sur les actions non présentées à l'OPAS si celles-ci ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'Aérowatt.

Aérowatt et JMB Énergie informeront le marché au fur et à mesure des avancées de l'opération.

A propos d'Aérowatt

Code ISIN FR0010396119 – Mnémo : ALWAT

Producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables en France, Aérowatt intervient dans toutes les étapes de développement de centrales éoliennes et solaires, depuis l'identification des sites jusqu'à la vente d'électricité.

Au 30 juin 2012, Aérowatt exploite 26 centrales éoliennes représentant 113 MW (81 MW détenus en propre) et 35 sites solaires équivalant à près de 21 MWc (10 MWc en propre).

Aérowatt a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires consolidé de 27,5 M€, dont 20,6 M€ provenant de la vente d'énergie verte.

Depuis 2003, Aérowatt est qualifiée « entreprise innovante » par OSEO.

¹ Accord sur le changement de contrôle d'une partie des banques de financement d'Aérowatt.

² Actionnaire d'Aérowatt au travers du FCPR Demeter.

³ Actionnaire d'Aérowatt au travers du FCPR Capenergie.

⁴ Actionnaire d'Aérowatt au travers du FCPI Innoveris IV, FCPI Innoveris V, FCPI Innoveris VI, FCPI Innoveris VII, FCPI Innoveris VIII, FCPR Sud Capital 2, FCPR Sud Capital III. Il est précisé que les actions détenues par le FCPI Innoveris IV et le FCPR Sud Capital 2 (4,97% du capital d'Aérowatt), incluses dans le pourcentage ci-dessus, seront apportées à l'offre publique d'achat simplifiée.

COMMUNIQUE DE PRESSE



Contact Aéro watt

Jérôme Billerey
aerowatt@aerowatt.fr
02 38 88 64 64

Contacts Actus

Relations Presse : Anne-Catherine Bonjour
acbonjour@actus.fr
Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib
jfl@actus.fr
01 53 67 36 36

A propos de JMB Énergie

Producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables en France, JMB Énergie (www.jmbenergie.com) intervient dans toutes les étapes de développement de centrales éoliennes, solaires, biogaz et hydroélectriques depuis l'identification des sites jusqu'à la vente d'électricité

Au 30 juin 2012, JMB Énergie exploite 10 centrales éoliennes représentant 60 MW, 43 sites solaires équivalant à près de 36 MWc, 5 centrales biogaz d'une puissance totale de 8 MW et 5 centrales hydroélectriques totalisant 4 MW.

JMB Énergie a réalisé sur son dernier exercice (clôture au 30 juin 2012), un chiffre d'affaires consolidé d'environ 38 M€ dont 25 M€ provenant de la vente d'énergie verte.

Contact JMB Énergie

Jean-Marc Bouchet
contact@jmbenergie.com
04 67 26 61 28